



ENSEMBLE, TOUT EST POSSIBLE

CCCSO Mise à jour des négociations 2012

Numéro 15

Le 21 août 2012

Consœurs et confrères,

Le Comité de négociation du CCCSO a été élu afin de représenter plus de 50 000 travailleurs des conseils scolaires à la Table provinciale de discussion (TPD) face aux associations des conseils scolaires et à la province de l'Ontario.

Plusieurs choses se sont passées depuis notre dernière mise à jour. Le jeudi 16 août, la ministre de l'Éducation a publiquement dévoilé une ébauche de projet de loi appelé la *Loi Accorder la priorité aux élèves* qui, si adoptée, accordera au gouvernement une autorité sans précédent d'imposer des conventions collectives aux travailleurs en éducation de l'Ontario.

Nous vous rappelons qu'il s'agit toujours d'une ébauche d'un projet de loi qui n'a pas encore été déposé devant l'Assemblée législative, ni d'ailleurs adopté. Sans majorité ou sans l'appui d'un parti d'opposition, ce projet de loi ne pourra pas être mis en œuvre. Il convient d'être clair, le projet de loi pourrait être modifié avant d'être présenté et débattu à l'Assemblée.

Quelques éléments importants de cette ébauche de projet de loi :

- En termes génériques, la loi s'appliquerait tant aux travailleurs de soutien qu'aux enseignants.
- Elle prévoit des restrictions salariales pour une période de deux ans tout en laissant au Conseil des ministres la possibilité d'imposer une troisième année de restrictions.
- Il stipule que l'agent négociateur, comme le SCFP par exemple, peut négocier une entente **avec le gouvernement** avant le 31 août, à condition qu'elle soit substantiellement similaire à celle qui a été signée l'Association des enseignants catholiques anglo-ontariens (OECTA). Après le 31 août, toute entente devra être substantiellement identique à l'entente conclue avec l'OECTA.
- Si elle est adoptée, la loi permettra au Conseil des ministres d'ordonner à un employé de rembourser au Conseil scolaire toute somme reçue après le 1^{er} septembre qui ne serait pas conforme à l'entente conclue avec l'OECTA.
- Si elle est adoptée, la loi accordera au Conseil des ministres le pouvoir d'imposer des conventions collectives et d'interdire ou de mettre fin à toute grève et tout lock-out. Toute convention collective conclue entre un conseil scolaire et un agent négociateur pourra faire l'objet d'une révision de la part du ministère.

Et il y a encore beaucoup plus dans ce projet de loi. Il suffit de préciser que peu importe jusqu'à quel point certaines dispositions de l'entente OECTA pourraient être inadéquates pour le SCFP et ses membres, cette loi, si elle est adoptée, accordera à la ministre de l'Éducation et au Conseil des ministres l'autorité exclusive de s'assurer que l'entente OECTA s'applique aux membres du SCFP.

Cette ébauche de projet de loi constitue une attaque sans précédent contre la libre négociation collective en Ontario. Nous travaillons avec nos alliés afin d'assurer que ce projet de loi ne soit pas adopté. Nous explorons aussi toute possibilité de contestation judiciaire du projet de loi au cas où il serait adopté par les députés.

Comme vous l'avez peut-être appris, le gouvernement a rappelé l'Assemblée législative pour le lundi 27 août. Des sources gouvernementales indiquent que ce n'est que le 4 septembre au plus tôt que le vote sur le projet de loi pourrait avoir lieu.

Dans l'éventualité où une telle loi est effectivement présentée, nous vous communiquerons des informations plus détaillées sur le projet de loi.

Prochaines étapes :

- Étant donné que le gouvernement n'est pas notre employeur, nous poursuivons nos efforts visant à conclure une entente qui fonctionne pour les travailleurs de soutien avec des représentants des associations des conseils scolaires avant le 31 août.
- Nous poursuivons les négociations locales conformément aux lignes directrices déjà communiquées aux présidents des sections locales.
- Nous explorons toutes les possibilités de contestation judiciaire de ce processus et du projet de loi.
- Nous appuieront des candidats qui comprennent l'importance de notre travail et qui supportent la libre négociation collective durant les élections partielles dans Kitchener-Waterloo et Vaughan. Nous ne pouvons insister suffisamment sur l'importance des résultats de ces élections partielles.

Il ne fait pas de doute que nous nous dirigeons vers un automne particulièrement difficile, mais il est aussi clair qu'Ensemble, tout est possible. Nous vous remercions de votre soutien alors que nous continuons à travailler ensemble.

En toute solidarité,

Votre Comité de négociation

:gb/sepb491